

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION »

Paris, le 22 mai 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement à risque « **SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION** ».

A ce titre, nous vous informons des créations de parts suivantes :

- Les Part A4 (FR001400ZEY8) sont des Parts réservées aux investissements réalisées par des organismes de placement collectif. Les Parts A4 sont émises au nominatif administré uniquement.
- Les Parts A5 (FR001400ZEZ5) sont des parts réservées aux investissements réalisés par des personnes physiques. Les Parts A5 sont émises au nominatif pur.

Les caractéristiques des parts sont précisées dans le règlement du Fonds.

Ces modifications entreront en vigueur le 30 mai 2025.

Nous vous invitons à prendre connaissance du prospectus du fonds disponible sur notre site internet : <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann, 75009 Paris | www.sienna-gestion.com